

Question présentée par le député :

M. Thierry Cerutti

Date de dépôt : 23 mars 2018

Question écrite urgente

La république des copains, quand tu me tiens par la barbichette...

L'hebdomadaire GHI a indiqué dans son édition d'hier qu'Erwin Sperisen (voir ma dernière question écrite) avait dénoncé deux avocats auprès de la Commission du barreau suite aux deux procès dont le verdict a d'ailleurs été annulé par le Tribunal fédéral.

Quelle ne fut pas ma surprise lorsque, à la lecture de la composition de ladite commission (9 membres), chargée de la surveillance des avocats, rattachée administrativement au pouvoir judiciaire, je me suis rendu compte que l'un des avocats mis en cause officiait comme vice-président dans ladite commission.

Quelle ne fut pas ma stupeur en lisant, aussi, que l'une des magistrates de la même commission et présidente de cette dernière n'était autre que celle qui a jugé et doit rejurer M. Erwin Sperisen.

Mes questions au Conseil d'Etat sont les suivantes :

- *Ces deux membres de la Commission du barreau vont-ils se récuser pour traiter la dénonciation d'Erwin Sperisen ?*
- *Est-ce que, éthiquement et déontologiquement, ces deux personnes peuvent se retrouver dans la même procédure (juge et parti) ?*